

REUNION DU BUREAU DU 1^{er} DECEMBRE 2023

DELIBERATION N°23/174

**Réalisation du plan d'affaires du projet de création d'une foncière
EPORA x CDC**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes ;

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) ;
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2021-2025 approuvé par la délibération n°21/029 du Conseil d'Administration en date du 5 mars 2021 ;
- VU la Délibération n°23-093 du Conseil d'Administration du 28 juin 2023 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Bureau et au Directeur Général ;
- VU la présentation de la Directrice Générale.

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve le principe du lancement, auprès d'un cabinet spécialisé, d'une étude portant sur la réalisation du plan d'affaires du projet de création d'une foncière constituée entre EPORA et la Caisse des Dépôts, cofinancée pour moitié par la Caisse des Dépôts.

Mandate la Directrice Générale, à l'effet de :

- Lancer l'étude portant sur la réalisation du plan d'affaires du projet de création d'une foncière EPORA x CDC, cofinancée pour moitié par la Caisse des Dépôts ;
- Assurer le suivi de cette étude.

La Directrice Générale

DocuSigned by:
Florence HILAIRE
EBC60336457847D...

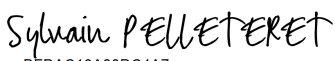
Florence HILAIRE

Le Président du Conseil d'Administration

DocuSigned by:
Patrice VERCHERE
E4DCE995F2FB48E...

Patrice VERCHERE

Pour la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône,
par délégation,
le Secrétaire Général Adjoint pour les affaires régionales

DocuSigned by:

BFDAC10A80DC4A7...

Sylvain PELLETERET